



Dossier unique de demandes simultanées du permis exclusif de recherche et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherches - Large Loire (PER 2L)

PIECE 13 : LES PIECES JUSTIFIANT DES CAPACITES
TECHNIQUES DU DEMANDEUR, MENTIONNEES A
L'ARTICLE 4 DU DECRET N° 2006-648 DU 2 JUIN 2006
SUSVISE

Août 2023 – V1 complétée en décembre 2023

GIE LOIRE GRAND LARGE

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

CLIENT : GIE LOIRE GRAND LARGE

COORDONNÉES	3, rue du Charron CS 80411 44804 SAINT-HERBLAIN cedex
INTERLOCUTEUR	Monsieur Frédéric SUIRE Tél. : 06 30 55 31 00 E-mail : fswire@gsm-granulats.fr

CREOCEAN

COORDONNÉES	Agence Ouest Atlantique Zone Technocéan – Chef de Baie – Rue Charles Tellier 17000 LA ROCHELLE Tél. : 05 46 41 13 13 E-mail : commercial@creocean.fr
INTERLOCUTEUR	Monsieur Thibault SCHVARTZ Tél. : 05 46 41 13 13 E-mail : schvartz@creocean.fr

RAPPORT

TITRE	Dossier unique de demandes simultanées du permis exclusif de recherche et des autorisations domaniale et d'ouverture de travaux de recherches - Large Loire (PER 2L) PIECE 13 : LES PIECES JUSTIFIANT DES CAPACITES TECHNIQUES DU DEMANDEUR, MENTIONNEES A L'ARTICLE 4 DU DECRET N° 2006-648 DU 2 JUIN 2006 SUSVISE
NOMBRE DE PAGES sans annexe	25
NOMBRE D'ANNEXES	0

VERSION

RÉFÉRENCE	VERSION	DATE	REDACTEUR	CONTRÔLE QUALITE
230188	V1	01/08/2023 complétée en décembre 2023	LAM	CAP
230188	V2	Décembre 2023	LAM/GIE LGL	CAP

Sommaire

Contexte	3
Objectif	3
Cadrage réglementaire.....	3
Nom et adresse du pétitionnaire	4
Calendrier.....	5
PIECE 13 : LES PIECES JUSTIFIANT DES CAPACITES TECHNIQUES DU DEMANDEUR, MENTIONNEES A L'ARTICLE 4 DU DECRET N° 2006-648 DU 2 JUN 2006 SUSVISE.....	6
1. Capacités techniques.....	6
1.1. Dragages transport & Travaux Maritime (DTM)	6
1.1.1. Moyens humains	6
1.1.2. Travaux d'exploitation de la société DTM	7
1.1.3. Moyens techniques.....	8
1.2. Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN).....	10
1.2.1. Moyens humains	10
1.2.2. Travaux d'exploitation de la société CAN.....	11
1.2.3. Moyens techniques.....	12
1.3. Lafarge Granulats (LG).....	13
1.3.1. Moyens humains	13
1.3.2. Travaux d'exploitation de la société Lafarge Granulats (LG) et de sa société-sœur Lafarge Granulats Ouest (LGO).....	13
1.4. SNC OCTANT	14
1.4.1. Moyens humains	14
1.4.2. Travaux d'exploitation des actionnaires d'OCTANT	15
1.4.3. Moyens techniques.....	16
2. Liste des titres miniers accordés ou en cours d'instruction	17

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Qualification des officiers navigants sur l'André L et le Stellamaris (DTM)	7
Tableau 1-2 : Caractéristiques techniques du navire sablier « ANDRE L »	8
Tableau 1-3 : Caractéristiques techniques du navire sablier « Stellamaris »	9
Tableau 1-4 : Qualification des officiers navigants sur le Côtes de Bretagne	10
Tableau 1-5 : Travaux d'exploitation de la société CAN	11
Tableau 1-6 : Caractéristiques techniques du navire « Côtes de Bretagne »	12
Tableau 1-7 : Qualifications du personnel de la STFMO	15
Tableau 1-8 : Caractéristiques techniques du cargo sablier ST PIERRE	16
Tableau 2-1 : Liste des titres miniers accordés ou en cours d'instruction pour les sociétés membres du GIE LOIRE GRAND LARGE	17

Contexte

Objectif

L'objectif d'un Permis Exclusif de Recherche (PER) est de mener des campagnes d'acquisition de données en mer pour d'abord identifier un gisement de sables et graviers aux caractéristiques requises par les entreprises utilisatrices (sable pour le béton et sable pour le maraîchage), puis, au sein de celui-ci, identifier une zone de moindre enjeu environnemental pour permettre le dépôt ultérieur d'une demande de concession d'exploitation de granulats marins.

Les travaux de recherches permettent ainsi d'améliorer la connaissance du milieu marin afin d'appréhender de façon adéquate la séquence Eviter Réduire Compenser qui sera menée lors de la demande de concession ultérieure.

Ce PER permettra aussi de mieux appréhender la compatibilité du futur projet d'extraction avec les objectifs environnementaux du Document Stratégique de Façade (DSF), particulièrement ceux visés à la disposition 4 du Documents d'Orientation pour une Gestion durable des Granulats Marins (DOGGM).

Les travaux de recherche menés dans le cadre d'un PER comprennent par exemple des campagnes de reconnaissance géophysique, des campagnes halieutiques, de prélèvements biosédimentaires, de levés par sismique réflexion, de mesures de bruit lors d'extraction expérimentale... Ils suivent ainsi des protocoles scientifiques utilisés et éprouvés par de nombreuses instances scientifiques et bureaux d'études, avec des retours d'expériences significatifs.

Cadrage réglementaire

Les travaux de recherches sont subordonnés à l'obtention de trois actes administratifs : la demande de Permis Exclusif de Recherches (PER), la demande d'autorisation d'ouverture de travaux de recherches et la demande d'autorisation domaniale lorsque le site est situé sur le domaine public maritime (le site est partiellement sur le DPM) conformément aux dispositions prévues par le décret 2006-798 du 6 juillet 2006.

Conformément à l'article 3 du décret cité ci-dessus, le demandeur peut présenter simultanément la demande de Permis Exclusifs de Recherches, la demande d'autorisation domaniale et la demande d'ouverture de travaux de recherches.

Dans ce cas, le dossier unique dont sont assorties ces demandes en vue d'une instruction simultanée comprend les pièces 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 13° et 14°.

Le présent rapport constitue la pièce 13 : les pièces justifiant des capacités techniques du demandeur, mentionnées à l'article 4 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 susvisé.

Nom et adresse du pétitionnaire

Nom du pétitionnaire

Le pétitionnaire est le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Loire Grand Large.

Ce groupement d'intérêt économique est constitué de l'ensemble des acteurs du granulat marin œuvrant sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO) :

Les sociétés

- ▶ Dragages Transports et Travaux Maritimes (DTM) ;
- ▶ Compagnie Armoricaire de Navigation (CAN) ;
- ▶ Lafarge Granulats (LG) ;
- ▶ SNC Octant qui regroupe les sociétés :
 - Les Sablières de l'Atlantique (SA)
 - La Société des Dragages d'Ancenis (SDA)
 - La Compagnie Européenne de Transport de l'Atlantique (CETRA).

Les navires

Le GIE regroupe aussi la totalité des navires sabliers armés sous pavillon français :

- ▶ Le Côtes de Bretagne ;
- ▶ l'André L. ;
- ▶ le Stellamaris ;
- ▶ le ST Pierre.

La chaîne logistique

L'ensemble des terminaux sabliers (sables siliceux) existants à ce jour sur la façade NAMO sont gérés par les membres du GIE, directement ou par le biais de sociétés leur appartenant : Brest (29), Quimper (29), Le Rohu-Lanester (Lorient, 56), Montoir-de-Bretagne (St Nazaire, 44), Cheviré (Nantes, 44) et les Sables-d'Olonne (85).

L'accès actuel à la ressource

Les concessions de Cairnstrath A et de Cairnstrath SN2 ainsi que la concession du Payré qui approvisionnent les terminaux sabliers de membres du GIE viendront respectivement à échéance en 2037 et en 2031.

Les sociétés impliquées dans le GIE sont soucieuses de pouvoir continuer à exercer leur activité, afin de satisfaire durablement les besoins en sables de leurs clients. Il leur faut donc s'assurer d'avoir accès à la ressource minérale au-delà du terme de leurs autorisations actuelles, dans le contexte annoncé par l'Etat du développement de l'éolien en mer et de la nécessaire cohabitation entre de multiples projets maritimes.

Adresse du pétitionnaire

Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Loire Grand Large
3 Rue du Charron, 44800 St Herblain

Calendrier

Le Document Stratégique de Façade (DSF) NAMO comporte une annexe spécifique relative à l'exploitation durable des granulats marins : le « DOGGM » (Document d'Orientation et de Gestion des Granulats Marins).

Ce DOGGM comporte des dispositions et orientations concernant les demandes de titre miniers, notamment en termes de calendrier :

- ▶ Disposition 1 : Limitation des nouveaux projets jusqu'en 2031 sur l'ensemble de la façade NAMO (du trait de côte jusqu'à la limite de la zone exclusive économique)

Aucune nouvelle concession ayant pour effet d'augmenter le volume total de production autorisée ne sera accordée pour l'exploitation de granulats marins de type sable et graviers siliceux sur l'ensemble de la façade NAMO (du trait de côte jusqu'à la limite de la zone exclusive économique), jusqu'en 2031.

- ▶ Disposition 6 : Amélioration de la connaissance des gisements

L'amélioration de la connaissance de gisements exploitables de granulats marins par le biais des permis exclusifs de recherche (PER) doit être rendue possible en prenant en compte les composantes environnementales détaillées dans le présent DOGGM de manière proportionnée.

Toutefois, pour les sables siliceux, compte tenu de la satisfaction des besoins de la façade NAMO à l'horizon 2031 avec les concessions existantes, la délivrance de PER n'est pas nécessaire avant la réévaluation des besoins prévue à l'échéance de 2025.

Compte-tenu de ces dispositions, mais aussi des délais d'instruction réglementaire, ce projet de PER ne peut aboutir avant 2025.

Ce PER est demandé pour 5 ans, ce qui permettrait de monter un dossier de demande de concession en 2030, dans le but de l'obtenir pour prendre le relais des concessions actuelles au-delà de 2031.

Les granulats marins, sur le littoral atlantique, s'insèrent dans un dispositif d'approvisionnement complémentaire aux carrières terrestres dans un contexte où les réserves autorisées de sables alluvionnaires viendront à échéance dans une dizaine d'années.

La présente demande de PER vise à être en mesure de répondre aux besoins publics et privés en granulats grâce à une nouvelle concession autorisée avant le terme des concessions de Cairnstrath A et Cairnstrath SN2 en 2037.

NB : Il est précisé que les sociétés Lafarge Granulats et Compagnie Armoricaine de Navigation s'engagent à se désister de leur demande de concession et d'autorisation d'ouverture de travaux « Astrolabe » dès que le GIE Loire Grand Large sera assuré d'une issue favorable de cette demande de PER 2L.

PIECE 13 : LES PIECES JUSTIFIANT DES CAPACITES TECHNIQUES DU DEMANDEUR, MENTIONNEES A L'ARTICLE 4 DU DECRET N° 2006- 648 DU 2 JUIN 2006 SUSVISE

1. Capacités techniques

Les capacités techniques du GIE Loire Grand Large découlent exclusivement de celles de ses membres.

1.1. Dragages transport & Travaux Maritime (DTM)

DTM – Dragages Transports & Travaux Maritime est une SAS au capital de 3 957 894 €, dont le siège social et l'Armement sont installés à La Rochelle – Hangar n°1 Quai Nord, Port de commerce de La Pallice, 17000 La Rochelle et dont l'établissement secondaire est situé à Saint Herblain – 3 rue du Charron, 44 800 Saint Herblain.

DTM en qualité d'Armateur gère des navires sabliers dont l'activité d'extraction de granulats marins et de dragage s'exerce depuis plus de 40 ans sur une grande partie du littoral Atlantique puisque DTM livre les terminaux sabliers installés sur les ports de Brest, Quimper, Lorient, Saint-Nazaire, Nantes, Les Sables d'Olonne, et La Rochelle.

Le transport maritime reste l'activité majeure des navires sabliers opérant sur la façade occidentale, compte tenu de la distance entre les gisements autorisés et les ports de déchargement.

Le transport maritime reste l'activité majeure des navires sabliers opérant sur la façade occidentale, compte tenu de la distance entre les gisements autorisés et les ports de déchargement.

DTM assure la gestion et le recrutement de son Personnel en conformité avec le code ISM (International Safety Management code) et la convention STCW et ses amendements. DTM est en cours d'agrément pour obtenir une certification ISPS (Procédures internationales pour la sûreté des navires et des installations).

1.1.1. Moyens humains

Le référent DTM concernant la responsabilité opérationnelle des navires sabliers est :

Romain BERNARD

Directeur opérationnel de la société DTM - Capitaine illimité de la Navigation Maritime.

Le référent DTM concernant les suivis des gisements et les suivis environnementaux est :

Frédéric SUIRE

Responsable Foncier Environnement, DESS de GEOSCIENCES appliquées aux équipements en milieux littoraux, côtiers ruraux et urbains, *Université de Bordeaux 1, Bordeaux,*

En mer, le Capitaine est le représentant légal de l'Armateur ; il a toute autorité sur la conduite du navire et assume toutes les décisions de l'expédition maritime.

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

Tous les membres de l'équipage sont détenteurs de brevets nationaux reconnus internationalement (Convention STCW 95 – Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) pour exercer la navigation de commerce.

Tableau 1-1 : Qualification des officiers navigants sur l'André L et le Stellamaris (DTM)

Matricule	Nom	Prénom	Fonction Principale	Date entrée
1992C2118	CAMENEN	Jean-Charles	CAPITAINE	12/02/2002
2002B6083	CHALAIN	Charles	CHEF MECANICIEN	18/10/2005
2014N4475	DELAROCHE	Matthieu	ASSISTANT OFFICIER PONT	14/02/2017
2011K6343	GLOOR	Barnabé	OFFICIER POLYVALENT	28/07/2020
2003D7953	GOUPIL	Kevin	CAPITAINE	20/06/2012
1998T1840	GREIL	Pierre-Olivier	CHEF MECANICIEN	11/07/2011
1997D1569	GROISARD	Thibault	OFFICIER POLYVALENT	07/07/2023
1988E2261	JAMOIS	Arnaud	SECOND CAPITAINE	06/02/2007
1998A2146	JOLLY	Nicolas	CHEF MECANICIEN	01/09/2009
2009U5835	LAPA MATOS CHAVES	Gaël	OFFICIER POLYVALENT	01/05/2018
2005G4654	LAUGIERO	Alban	OFFICIER POLYVALENT	05/01/2023
2006H8018	LE NEN	Vincent	OFFICIER POLYVALENT	28/01/2022
1995B0752	LE PORT	Ronan	CAPITAINE	05/03/2007
2010G6151	LUCAS	Cécile	SECOND CAPITAINE	24/12/2018
1994M2229	POURCHASSE	Marc	CHEF MECANICIEN	05/10/2010
2005W7910	PRODHOMME	Cédric	OFFICIER POLYVALENT	25/02/2020
2008R6011	ROBIN	Antoine	OFFICIER POLYVALENT	10/01/2022
1999P1589	STASSEN	Jean Marie	OFFICIER POLYVALENT	27/01/2020
2012L4785	STEFANOVITCH	Kevin	CAPITAINE ADJOINT	01/05/2018
2010X5889	VANHECKE	Mathieu	SECOND CAPITAINE	10/02/2017

1.1.2. Travaux d'exploitation de la société DTM

La société DTM exploite plusieurs gisements de granulats marins de la façade atlantique. DTM détient des titres miniers sur différents périmètres, la liste est établie ci-après :

- ▶ Concession de Cairnstrath A (Pays de Loire, Vendée)
- ▶ Concession du Payré (Pays de la Loire, Vendée)
- ▶ Concession de Chassiron B (Nouvelle Aquitaine, Charente Maritime) : DTM est co-concessionnaire avec la société Granulats Ouest qui est une filiale de GSM.

La société DTM intervient également avec ses navires sabliers, sur d'autres gisements pour approvisionner en sables marins des sociétés exploitant et traitant les granulats telles que GSM à Nantes, LGO à Nantes et Brest. Aussi, puisque DTM, GSM et Granulats Ouest sont du même groupe, les navires sabliers opèrent des extractions sur les sites suivants :

- ▶ Concession GSM de Chassiron D Nouvelle Aquitaine, Charente Maritime) ;
- ▶ Concession GRANULATS OUEST du Platin de Grave (Nouvelle Aquitaine, Gironde) ;

DTM a aussi été concessionnaire d'autre site en partenariat. Les sites suivants ne sont plus exploités :

- ▶ Concession du Pilier (Pays de Loire) : DTM STFMO, CETRA, SARELO, Sablières de l'Atlantiques, Sablier De l'Odet sont co concessionnaires ;
- ▶ Concession du Grand Charpentier (Pays de Loire) : DTM CETRA, SARELO et Sablières de l'Atlantique sont co concessionnaires ;

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

1.1.3. Moyens techniques

Les équipages des navires se relèvent régulièrement chaque semaine :

- L'ANDRE L. est opérationnel et actif 24h / 24 pendant 300 jours par an,
- Le STELLAMARIS est opérationnel et actif 24h / 24 pendant 300 jours par an.

Le reste du temps, les navires sont en arrêt technique. Un arrêt est parfois organisé entre Noël et le premier de l'an.

1.1.3.1. André L

L'« André L », navire de DTM, est actuellement autorisé à travailler sur la concession Chassiron B. Ses caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Tableau 1-2 : Caractéristiques techniques du navire sablier « ANDRE L »

Nom et numéro OMI	ANDRE L. – 9318632
Type	Cargo sablier
1^{ère} mise en service	15 septembre 2005
Longueur hors tout	84,85 m
Longueur entre PP	80,30 m
Largeur	15,20 m
Jauge brute	2776 UMS
Jauge nette	832 UMS
Port en lourd en opération	4687 tonnes
Tirant d'eau en charge	6,50 m
Vitesse en charge	13 nœuds
Mode de propulsion	Diesel
Puissance propulsive	3000 kW
Nombre et type d'hélices	1 à pas variable
Compensateur de houle jusqu'à	3 m
Catégorie de navigation	2 ^{ème} catégorie
Société de classification	Bureau Veritas
Décision d'effectif (cabotage national)	5
Equipage embarqué	7
Passagers (agrément à la journée)	12
Diamètre de l'élinde	600 mm
Capacité de la pompe	6500 m ³ / heure
Longueur de l'élinde	52 m

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

Capacité de charge en sédiments	2200 m ³
Mode de déchargement des matériaux	Refoulement hydraulique jusqu'à 1000 m / Clapage

Le permis de navigation du navire sablier ANDRE L. est présenté en **Annexe de la Pièce 8**.

1.1.3.2. Stellamaris

Le « Stellamaris », navire de DTM, est actuellement autorisé à travailler sur les concessions DTM, GSM, GRANULATS OUEST ET CETRA. Ses caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Tableau 1-3 : Caractéristiques techniques du navire sablier « Stellamaris »

Nom et numéro OMI	STELLAMARIS - 9614751
Type	Navire de charge – Cargo sablier
1^{ère} mise en service	28 décembre 2012
Longueur hors tout	102,73 m
Longueur entre PP	95,90 m
Largeur	15,50 m
Jauge brute	3 664 GT
Jauge nette	1 099 NT
Port en lourd en opération	5 050 tonnes
Tirant d'eau en charge	6,90 m
Vitesse en charge	14 noeuds
Mode de propulsion	Diesel
Puissance propulsive	4000 kW
Nombre et type d'hélices	1 à pas variable
Compensateur de houle jusqu'à	3 m
Catégorie de navigation	2 ^{ème} catégorie
Société de classification	Bureau Veritas
Décision d'effectif (cabotage national)	6
Equipage embarqué	7
Passagers (agrément à la journée)	12
Diamètre de l'élinde	700 mm
Capacité de la pompe	6500 m ³ / heure
Longueur de l'élinde	60 m
Capacité de charge en sédiments	2800 m ³

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

Mode de déchargement des matériaux	Refoulement hydraulique jusqu'à 1000 m / Clapage
---	---

Le permis de navigation du navire sablier Stellamaris est présenté en **Annexe de la Pièce 8**.

1.2. Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN)

Le Côtes de Bretagne n'a pas les capacités techniques pour intervenir sur le périmètre du PER 2L dont la bathymétrie est trop profonde.

1.2.1. Moyens humains

La COMPAGNIE ARMORICAINE DE NAVIGATION est dirigée par M. Henri SOURY-LAVERGNE en tant que P.D.G. assisté de M. Ronan CREACH en tant que Directeur des Opérations, et de M. Pierrick THUAULT en tant que responsable Qualité, Sécurité et Environnement.

M. Henri SOURY-LAVERGNE, ingénieur

a rejoint le Groupe Roullier en 2018, et la Compagnie Armoricaine de Navigation en 2020.

M. Ronan CREACH

est breveté capitaine 3000 UMS.

Après 13 ans de navigation en tant que capitaine à la CAN, il exerce les fonctions de Directeur des Opérations depuis 2015.

M. Pierrick THUAULT

est titulaire d'un DUT d'Hygiène Sécurité Environnement.

Après 3 années en qualité de Responsable Sécurité pour deux entreprises du groupe GTM Construction, il a rejoint la CAN en 2003 avec une triple mission :

- ▶ Sécurité du travail à bord des navires et dans le cadre des opérations terrestres de la COMPAGNIE ARMORICAINE DE NAVIGATION (dépôts/travaux maritimes) ;
- ▶ Responsable du suivi de la qualité des prestations et de des productions de la COMPAGNIE ARMORICAINE DE NAVIGATION ;
- ▶ Assistance de la Direction pour tout ce qui touche à l'Environnement aux accès à la ressource (gisement).

Equipages

Les capitaines du Côtes de Bretagne sont titulaires d'un Brevet de commandement de la Marine Marchande Française (capitaine 3000 UMS).

Les équipages du Côtes de Bretagne se relèvent chaque semaine.

Tous les membres de l'équipage sont détenteurs de brevets nationaux reconnus internationalement (Convention STCW 95 – Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) pour exercer la navigation de commerce.

Tableau 1-4 : Qualification des officiers navigants sur le Côtes de Bretagne

<i>Matricule</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Brevet</i>
19971001-L	ARDIET Nicolas	SECOND PONT	Capitaine 3000 KW
19891745-N	BELZ Philippe	CAPITAINE	Capitaine 3000 KW
19921161-M	BOCHER Erwan	CHEF MECANICIEN	Chef Mécanicien 3000 KW

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

20084601-H	BOCHER Laurent	MATELOT MECANICIEN	Mécanicien 750 KW - Matelot de quart passerelle sans limitation
20134206-B	CARIOU Jacques	SECOND PONT	Second Capitaine 3000 KW
19851752-T	CREACH Ronan	DIRECTEUR DES OPERATIONS	Capitaine 3000 KW
2010 6175	JANIN Thierry	SECOND PONT	Second Polyvalent / Second Mécanicien sans limitation
2015 6186 T	JAOUEN Dorian	SECOND POLYVALENT	Second capitaine sans limitation
19960911-U	LE CORRE Jérôme	CHEF MECANICIEN	Chef Mécanicien 3000 KW
19881062-B	LE RUDULIER Bruno	ASSISTANT PONT	Matelot de quart passerelle sans limitation - Mécanicien 250 KW
2018 5517	OUTIN Jean-Marie	MATELOT	Capitaine 200 - Matelot de quart passerelle sans limitation
20025580-E	POTIER Mickaël	MATELOT CUISINIER	Matelot de quart passerelle sans limitation
19881776-C	THOMAS Hervé	CAPITAINE	Capitaine 3000 KW

1.2.2. Travaux d'exploitation de la société CAN

Tableau 1-5 : Travaux d'exploitation de la société CAN

Gisement	Échéance du titre	Situation du dossier ou du gisement
SABLE COQUILLIER CALCAIRE		
HORAINE	Titre Minier décret du 25 mai 2010	En exploitation
CORMORANDIERE	Permis Dossier de demande de concession en cours d'examen au MEDDTL	En exploitation
DUONS	Titre Minier et AOTE jusqu'au 21/01/036	En exploitation
SABLES SILICEUX		
CHASSIRON C	Titre Minier et AOTE jusqu'au 4/10/2029	En exploitation
ASTROLABE		Demande en cours d'instruction : Il est précisé que les sociétés Lafarge Granulats et Compagnie Armoricaïne de Navigation s'engagent à se désister de cette demande dès que le GIE Loire Grand Large sera assuré d'une issue favorable au PER 2L.

1.2.3. Moyens techniques

Tableau 1-6 : Caractéristiques techniques du navire « Côtes de Bretagne »

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES des NAVIRES	
	COTES DE BRETAGNE Navire entièrement reconstruit en 2003
Longueur	74,96 m
Largeur	11,00 m
Creux	5,00 m
Tirant d'eau Été	3,833 m
Tirant d'eau maximum dragage	4,42 m
Capacité maximale de la cale	1200 m3
Jauge Internationale (UMS) brute / nette	1269/380
Puissance de propulsion	1472 KW
Vitesse Lège / en Charge	10,5 nds / 9 nds
Manoeuvrabilité	2 propulseurs azimuthaux orientables sur 360° plus propulseur d'étrave
Technique de dragage	Elinde traînante de 500 mm de diamètre et 41 mètres de longueur sur Tribord plus élinde pour chargement à point fixe par l'avant Tribord
Pompe de dragage	GIW 500/450 mm
Profondeur de dragage	Maximum 30 mètres d'eau
Déchargement	Par refoulement hydraulique ou par clapage
Puissance de refoulement	800 KW
Distance de refoulement avec conduite (sans pompe de relais intermédiaire)	Max 700 m
Distance de refoulement avec conduite (avec pompe relais intermédiaire)	Max 2000 m
Distance de refoulement (avec cône)	Max 50 m sur l'avant
Equipage	6 hommes
Immatriculation	920830 PAIMPOL
Classification	Bureau VERITAS
Puissance électrique	2 x 130 KWe
Téléphone	06.84.76.40.77
email	cotesdebretagne@roullier.com

1.3. Lafarge Granulats (LG)

1.3.1. Moyens humains

Pour ce qui concerne la société Lafarge Granulats, les personnes en charge de la gestion des titres miniers et autorisations d'exploration et d'exploitation détenus ou en cours d'instruction administrative par les services de l'Etat sont :

- ▶ **Christophe Verhague, Directeur des opérations maritimes** et Président du GIE Saint Nicolas dont la société Lafarge Granulats détient 55% des parts.
- ▶ **Hervé Chiaverini, responsable Foncier & Environnement** pour le Nord de la France incluant la concession de granulats marins de Saint Nicolas en Manche orientale. Diplômé universitaire en Sciences de la Terre et titulaire d'un DEA de Pédologie-Sciences du Sol, Hervé bénéficie de 30 années d'expérience professionnelle dans cette fonction au sein de Lafarge Granulats et a piloté les études et travaux de recherches réalisés dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches obtenu par le GIE Saint Nicolas.
- ▶ **Alice Moreaux, responsable Foncier & Environnement** pour les régions Pays de la Loire et Bretagne. Géologue de formation, Alice bénéficie de 18 années d'expérience professionnelle dans cette fonction au sein de Lafarge Granulats

Membre de l'UNICEM et de l'UNPG (Union Nationale des Producteurs de Granulats), Lafarge Granulats s'est impliquée activement dans toutes les instances susceptibles de concerner les extractions de granulats marins telles que, par exemple, la mise en œuvre en France des directives européennes relatives à la mer (NATURA2000, DCSMM et DCPem).

Représentant des UNICEM Bretagne et Pays de la Loire au sein du Conseil Maritime de la Façade NAMO et membre suppléant de sa commission permanente de 2012 à 2023, Christophe Verhague a notamment participé aux nombreuses réunions qui ont conduit à la définition puis la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML) et des Documents Stratégiques de Façade (DSF) MMdN et NAMO.

Christophe Verhague a également présidé de 2010 à 2017 la commission « granulats marins » de l'UNPG (Union Nationale des Producteurs de Granulats).

Les expériences professionnelles combinées et complémentaires qui sont ainsi mises en œuvre permettent de gérer administrativement et opérationnellement les titres miniers et les autorisations d'exploration et d'exploitation détenus directement ou indirectement par la société Lafarge Granulats dans le strict respect de la réglementation minière et des arrêtés préfectoraux applicables.

1.3.2. Travaux d'exploitation de la société Lafarge Granulats (LG) et de sa société-sœur Lafarge Granulats Ouest (LGO).

En tant que membre détenant la majorité des parts du GIE Saint Nicolas, Lafarge Granulats est en charge depuis 2014 de la gestion opérationnelle et administrative de la concession Saint Nicolas. A ce titre, Christophe Verhague et Hervé Chiaverini organisent et coordonnent les activités d'extraction et les mesures de suivi environnemental pour le compte de ce GIE et en rendent régulièrement compte auprès des administrations de tutelle et des autres parties prenantes. Située à environ 50 km des côtes au milieu de la Manche orientale, il s'agit d'une concession de sables et graviers siliceux d'une superficie totale de 25 km² avec un volume d'extraction autorisé de 2,25 millions de m³/an en moyenne.

LGO en tant que société-sœur de Lafarge Granulats au sein du groupe HOLCIM est titulaire conjointement et solidairement avec la société DTM de la concession du Payré. A ce titre, Christophe Verhague et Alice Moreaux en lien étroit avec Frédéric Suire de DTM organisent et coordonnent les mesures de suivi environnemental et en rendent régulièrement compte auprès des administrations de

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

tutelle et des autres parties prenantes. Située à environ 13 km au sud des Sables d'Olonne, il s'agit d'une concession de sables siliceux d'une superficie d'environ 1 km² avec un volume d'extraction autorisé plafonné à 350 000 m³/an.

En juillet 2009, LGO a déposé conjointement et solidairement avec la Compagnie Armoricaine de Navigation (CAN) une demande de concession minière et d'autorisation d'ouverture des travaux d'exploitation sur le gisement de l'Astrolabe situé au-delà des eaux territoriales françaises, à plus de 25 km à l'Ouest de l'île de Noirmoutier. L'instruction de cette demande est toujours en cours mais LGO et CAN se sont engagées à la retirer dès que le GIE Loire Grand Large sera assuré d'une issue favorable de la demande de PER 2L.

La société Lafarge Granulats exploite également en direct des terminaux portuaires à Honfleur, Brest, et Nantes Cheviré ainsi que, via sa filiale Sablières d'Armorique, à Lanester (port de Lorient).

Ces quatre plateformes réceptionnent, traitent et commercialisent annuellement environ 1,3 million de tonnes de sables et graviers siliceux marins extraites pour partie des concessions de Saint Nicolas et du Payré et, pour le solde, des concessions détenues par les autres membres du GIE Loire Grand Large.

1.4. SNC OCTANT

Les actionnaires de la SNC OCTANT sont les Sablières de l'Atlantique, la société CETRA et la société des dragages d'Ancenis. Ces sociétés sont présentes dans l'extraction de granulats marins depuis plus de 40 ans.

STFMO (filiale des Sablières de l'Atlantique) gère un navire sablier, le ST Pierre qui extrait au large de l'estuaire de la Loire et assure la livraison des ports de : Brest, Lorient, Saint-Nazaire, Montoir de Bretagne, Nantes Cheviré, Les Sables d'Olonne, Tonnay-Charente et La Rochelle.

Ce navire sablier est équipé de pompes centrifuges et d'une élinde traînante lui permettant d'être autonome au chargement et au déchargement.

STFMO assure la gestion et le recrutement de son personnel en conformité avec le code ISM (International Safety Management code) et la convention STCW et ses amendements.

Les matériaux produits sont utilisés dans le cadre de nombreux chantiers de bâtiment et de travaux publics. Ils ont notamment permis la construction du Pont de Cheviré (44), de l'hôpital de St Nazaire (44) et du Zenith de Nantes (44)

Ils sont également employés pour le ré-ensablement de certaines plages du littoral comme celles de La Baule (44) et pour les cultures maraîchères.

1.4.1. Moyens humains

La SNC Octant fait appel à un armement appartenant à ses actionnaires :

- ▶ STFMO : Société de Transport Fluvio Maritime de l'Ouest.

Le référent concernant la responsabilité opérationnelle des navires sabliers et des équipages de la STFMO est :

M. Marc L'Alexandre : Directeur de la société Les Sablières de l'Atlantique et de sa filiale STFMO titulaire d'un Brevet de Capitaine de 1ère classe (C1NM).

Par ailleurs, STFMO est membre de la section des Armateurs Sabliers d'Armateurs de France.

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

La société les Sablières de l'Atlantique exerce aussi la fonction de mandataire commun des concessions du Pilier (instruction du dossier de fermeture en cours) du Grand Charpentier.(instruction de la demande de renonciation au titre minier en cours) et de Cairnstrath SN2. Elle est représentée par

Mme Agnès Garçon, Responsable des ressources minières.

Les équipages embarqués sont constitués de 7 personnes. Les équipes se relèvent régulièrement chaque semaine. Le navire est opérationnel et actif 24 heures sur 24 pendant 325 jours par an.

Tous les membres de l'équipage sont détenteurs de brevets internationaux (Convention STCW 95 – Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) pour exercer la navigation de commerce.

Tableau 1-7 : Qualifications du personnel de la STFMO

PERSONNEL DE COMMANDEMENT
ARMEMENT STFMO

NOM Prénom	Date de naissance	Brevet	1ère date à la fonction de Capitaine	Date du 1er embarquement au Commerce	Date d'entrée entreprise
PACTEAU Antony	03/08/1970	CAPITAINE ILLIMITE	24/07/1999	13/07/1993	12/12/1998
LE GAL Yoann	20/03/1979	CAPITAINE 3000	01/10/2010	30/05/2010	15/01/2013

PERSONNEL CHEFS MECANICIENS
ARMEMENT STFMO

NOM Prénom	Date de naissance	Brevet	1ère date à la fonction de Chef Mécanicien	Date du 1er embarquement au Commerce	Date d'entrée entreprise
ROUAT David	13/06/1972	CHEF MECANICIEN 8000 KW	16/09/2000	11/07/1999	05/04/2001
BOURBONNAIS Benoît	12/08/1974	CHEF MECANICIEN 15000 KW	17/04/2001	11/06/1997	30/05/2014

1.4.2. Travaux d'exploitation des actionnaires d'OCTANT

Les actionnaires exploitent plusieurs gisements de granulats marins de la façade atlantique :

- ▶ Concession du Pilier (Pays de Loire) : DTM STFMO, CETRA, SARELO, Sablières de l'Atlantiques, Sablier De l'Odet sont co concessionnaires ;
- ▶ Concession du Grand Charpentier (Pays de Loire) : DTM CETRA, SARELO et Sablières de l'Atlantique sont co concessionnaires ;
- ▶ Concession de Chassiron E (Poitou-Charentes) : CETRA
- ▶ Concession de Cairnstrath-SN2 : CETRA, Sablières de l'Atlantique et Société des Dragages d'Ancenis sont co-concessionnaires

GIE LOIRE GRAND LARGE
DOSSIER UNIQUE DE DEMANDES SIMULTANÉES DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE ET DES
AUTORISATIONS DOMANIALE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES - LARGE LOIRE (PER 2L)

1.4.3. Moyens techniques

Le cargo sablier ST PIERRE :

Tableau 1-8 : Caractéristiques techniques du cargo sablier ST PIERRE

Nom et numéro OMI	9588751
Type	Cargo sablier
Longueur hors tout	84.15m
Longueur entre PP	79.85m
Largeur	15.6m
Jauge brute	Environ 2 600 UMS
Port en lourd en opération	4325 tonnes
Tirant d'eau en charge	6.15m
Vitesse en charge	13 nœuds
Mode de propulsion	Diesel
Puissance propulsive	2 fois 1935 kw
Nombre et type d'hélices	2 à pas variables (CPP)
Compensateur de houle jusqu'à	4 m
Catégorie de navigation	2 ^{ème} catégorie
Société de classification	Bureau Veritas
Diamètre de l'élinde	600 mm
Longueur de l'élinde	55 m
Capacité de charge en sédiments	2000 m ³
Mode de déchargement des matériaux	Refoulement hydraulique jusqu'à 600 m / Clapage

Le permis de navigation du navire sablier ST PIERRE est présenté en **Annexe de la Pièce 8**.

2. Liste des titres miniers accordés ou en cours d'instruction

Tableau 2-1 : Liste des titres miniers accordés ou en cours d'instruction pour les sociétés membres du GIE LOIRE GRAND LARGE

SOCIETES MEMBRES DU GIE LOIRE GRAND LARGE : LISTE DES TITRES MINIERES ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION	
SABLIERES DE L'ATLANTIQUE+DTM+CETRA+STFMO+SARELO+SABLIERS DE L'ODET	Concession du « Piller » accordée le 09 avril 1998
SABLIERES DE L'ATLANTIQUE+DTM+CETRA+SARELO	Concession du « Grand Charpentier » accordée le 13 septembre 2007
CETRA	Concession du Chassiron E accordée le 24 juillet 2006
DTM	Concession de Chassiron B accordée le 26 février 2003
DTM + LGO	Concession du Payré accordée le 14 novembre 2013
GIE ST NICOLAS (55% des parts détenues par Lafarge Granulats)	Concession de Saint Nicolas accordée le 8 mars 2013
CAN	Concession de La Horaine accordée le 25 mai 2010
CAN	Permis de La Cormorandière. Concession en cours d'instruction
CAN	Concession des Duons accordée le 19 juillet 2011
CAN+Rambaud carrières	Concession de Chassiron C accordée le 14 septembre 2015
CAN	Concession de Pointe d'Armor accordée le 14 septembre 2015
SABLIERES DE L'ATLANTIQUE +CETRA+SOCIETE DES DRAGAGES D'ANCENIS	Concession de Cairnstrath-SN2 accordée le 8 mars 2017
DTM	Concession de Cairnstrath A accordée le 8 mars 2017
LGO + CAN	Concession Astrolabe en cours d'instruction



www.creocean.fr



[GROUPE KERAN](#)